

	Do 3260 – Guide pour la valorisation des productions des étudiant.es	
	Répondant.e au soutien pédagogique	20.08.2026

1.	Pourquoi ce guide ?	1
2.	Droit à l'image	1
3.	Droit d'auteur.e & plagiat	2
4.	Étapes de la préparation	3

1. Pourquoi ce guide ?

Les étudiant.es de l'esede sont amené.es à produire un certain nombre de ressources (Actions professionnelles ; Unités de formation ; Travail de diplôme ; Hackathon...) qui, une fois utilisées dans l'espace de formation concerné, ne sont plus (ou sont rarement) mobilisées.

Lire le document de présentation *Valorisation des productions des étudiant.es* (Do3261).

Les projets réalisés en pédagogie active mobilisent un investissement réel, à la fois dans la réflexion autour des thématiques professionnelles et dans l'intervention sur le terrain. Ils traduisent des analyses, des choix pédagogiques, des expérimentations et des ajustements en situation réelle. Plusieurs types de production peuvent être valorisés :

- Vidéo
- Podcast
- Article de blog ou dans des revues professionnelles
- Table ronde / Webinaire
- Padlet
- Bibliographie commentée
- Brochure
- Affiche
- Exposition
- Illustrations / BD

Lorsqu'un projet est diffusé publiquement, il ne circule plus uniquement dans le cadre de la formation : il devient visible pour un public extérieur et engage à la fois ses auteu.es et l'esede.

Ce guide a donc pour objectif d'accompagner les étudiant.es, qui souhaitent valoriser volontairement leurs productions, dans la préparation de cette diffusion, afin qu'elle soit responsable, structurée et professionnelle. Il précise les exigences à respecter avant toute publication et les étapes nécessaires à une diffusion portée par l'institution.

2. Droit à l'image

Toute personne dispose d'un droit sur l'utilisation de son image (photo, vidéo, voix identifiable). La diffusion nécessite son accord, sauf exceptions très encadrées.

La captation et la diffusion sans accord peuvent constituer une atteinte grave à la personnalité et relèvent du droit pénal.

Quand un accord est-il obligatoire ?

- Lorsque la personne est identifiable, directement ou indirectement (visage, tatouage distinctif, voix).
- Images/vidéos prises dans un contexte privé.
- Utilisation à des fins de communication, promotion ou diffusion publique.

Exceptions possibles :

- Personnes non reconnaissables (dos, flou, silhouette).
- Foule lors d'un événement public, sans focalisation sur une personne.
- Personnalités publiques dans l'exercice de leurs fonctions (usage informatif, non commercial).

Bonnes pratiques :

- Obtenir une autorisation écrite avant la diffusion.
- Définir la finalité, la durée et le type de diffusion avec les personnes concernées
- Pour les mineurs : l'accord des représentants légaux.
- En cas de doute : ne pas publier ou anonymiser (flou, cadrage).

3. Droit d'auteur.e & plagiat

Qu'est-ce que le plagiat ?

Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui en le présentant comme le sien, sans citer l'auteur.e ni respecter les conditions d'utilisation, comme les licences ou le droit d'auteur. Il peut concerner tout type d'œuvre : textes, images, musiques, vidéos, code, designs ou contenus générés par une intelligence artificielle lorsqu'ils reprennent de manière identifiable une création existante.

Il ne s'agit pas seulement de copier-coller, mais aussi de reformuler une idée sans mentionner sa source ou de réutiliser un contenu sans autorisation. Le plagiat constitue une faute éthique et peut également entraîner des sanctions juridiques.

Voir [Re 328 - Directives de prévention du plagiat](#)

Pour éviter le plagiat, il faut systématiquement citer ses sources et respecter les règles d'utilisation des œuvres.

Ce qui est autorisé :

- Créer soi-même (original).
- Utiliser des contenus libres de droits ou sous licence ouverte (ex. Creative Commons), en respectant les conditions.
- Citer correctement les sources (normes APA, 7ème édition). Utiliser le [guide de l'esede](#)

Utilisation de l'IA générative :

En matière d'intelligence artificielle générative, il faut veiller à consulter et à respecter les conditions d'utilisation de l'outil employé et à déclarer explicitement le recours à l'IA en précisant l'outil utilisé.

L'étudiant.e reste responsable du contenu produit, y compris lorsqu'il est assisté par IA. Celle-ci ne dispense ni de l'analyse critique ni de la vérification des informations produites.

Projet collectif :

Dans un projet collectif, chaque membre du groupe est collectivement et individuellement responsable du contenu publié. La responsabilité inclut : l'exactitude des informations, le respect des droits, la conformité aux règles de l'**esede**.

4. Étapes de la préparation

Deux intentions / scénarios "mon intention de valoriser ?" :

- (a posteriori) Projet à diffuser "Je souhaite visibiliser un projet que j'ai réalisé"
- (a priori) Projet de diffusion "Je souhaite mettre un projet de diffusion en place (organiser une table ronde, etc.)"

Dans tous les cas, voici les étapes :



Étape 1

Dans un premier temps, le projet est discuté avec le/la FA, afin d'évaluer son potentiel de diffusion et d'identifier d'éventuels ajustements.

Étape 2

Le projet de valorisation est ensuite soumis au *Comité de valorisation des projets* en remplissant le formulaire (Fo3262) qui contient les questions suivantes : Quelle est la thématique du projet ? Pourquoi pensez-vous qu'il est pertinent de valoriser ce projet ? Quel serait le public cible ? Quel serait le format envisagé ?

Le formulaire est à envoyer à projets@esede.ch.

Sur cette base, le Comité formule des recommandations concernant la diffusion du projet et, le cas échéant, les modalités les plus appropriées (type de support, format ou niveau de visibilité). L'objectif est d'accompagner les étudiant.es dans la valorisation de leur travail tout en garantissant la qualité, la clarté et la conformité des contenus diffusés.

Étape 3

Cette étape vise à vérifier l'adéquation du projet de valorisation avec les critères de qualité ci-dessous :

Critères liés au fond

- **Une lecture autonome et claire.** Le projet doit être compréhensible par une personne extérieure sans aucune explication orale. Le contexte, les objectifs et la démarche doivent être décrits de manière claire et logique.
- **Des informations fiables et sourcées.** Les données avancées sont exactes, à jour, et toutes les sources (textes, données externes) sont correctement citées.

Critères liés à la forme :

- **Une qualité professionnelle.** Le document est soigné (mise en page cohérente, illustrations pertinentes), rédigé sans fautes d'orthographe et prêt à être diffusé (site, présentation, etc.).
- **Une identification complète.** Le document indique clairement la date, la personne de contact et les noms de **tous** les membres du groupe ayant participé.

Critères liés aux droits :

- **Le respect de la propriété intellectuelle.** Les autorisations nécessaires ont été obtenues (exemple : [Fo161 - Contrat de cession de droit à l'image](#) / pour la prise et la diffusion de photos d'enfants, il faut que l'institution s'assure que les accords aient été obtenus auprès des parents.) et les licences d'utilisation, pour tout contenu protégé, sont respectés (images, textes, musiques).
- **La responsabilité et la confidentialité.** Le contenu est respectueux (aucun propos inapproprié) et toutes les données sensibles ou personnelles sont anonymisées.
- **La transparence sur l'IA.** L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour produire tout ou partie du contenu est explicitement mentionnée.

Étape 4

Une fois que les critères de qualité ont été vérifiés, le projet de valorisation est à nouveau soumis au FA, qui peut soit donner son feu vert pour soumettre directement le projet au Comité (projets@esede.ch), soit demander quelques ajustements avant cette soumission.

Le *Comité de valorisation des projets* examine ensuite le projet au regard des exigences de qualité, de lisibilité et de cohérence. Il peut à ce stade encore proposer des ajustements éditoriaux, suggérer une adaptation du format ou procéder aux vérifications nécessaires.

Étape 5

Dans cette dernière étape, l'adjoint.e de direction en charge de la communication assure la visibilité externe du projet, en coordination avec les étudiant.es. Afin de valoriser le projet sur les différents canaux de communication externe, un court texte doit être fourni, présentant brièvement le contenu et/ou la démarche. Cela permet de faciliter la conception de la page sur le site de l'**esede** et des posts pour les réseaux sociaux. Le *Comité de valorisation des projets* accompagne le.la ou les étudiant.es dans cette dernière étape.